N° 14.

Rapport.

De la Commission chargée de l'examen du projet de loi contenant le Budget des dépenses du Ministère de l'Intérieur.

Organe de la Commission que vous avez chargée de l'examen du Budget du Ministre de l'Intérieur pour l'exercice de 1832, j'ai l'honneur de vous soumettre le resultat de son travail.

Pénétrée et du désir et de la nécessité de la plus sévère économie qu'exigent l'état de nos Finances et le fardeau enorme des charges qui pèsent sur notre belle patrie, elle espère que les réductions faites dans le Budget seront augmentées encore par celles que le Ministre s'efforcera d'y apporter de lui-même, pendant le courant de cet exercice; qu'elles seront suivies de plus considérables qu'il proposera pour les années suivantes et qu'il en sera de même dans tous les Ministères, pour pouvoir autant que possible abaisser nos dépenses au niveau de nos recettes, au lieu de devoir toujours chercher, comme le Gouvernement précédent, à élever par des contributions accablantes et ruineuses, nos recettes à la hauteur de nos dépenses.

Chapitre Premier.

Administration centrale.

Part. 1er. Traitement du Ministre, n'a subi aucun changement.

Part. 2. Personnel à subi une réduction de . . . . . f 4,185 "

La Commission doit faire observer, qu'une somme de 22,800 fl. demandée en plus dans le Budget primitif ne figure plus ici, ayant été transférée au Budget de la Justice, pour l'administration des prisons et de la sûreté publique.

Part. 3. Matériel, à subi une diminution de fl. 2,000 ", par suite des économies opérées par des adjudications en grande partie sur les frais d'impressions.

Part. 4. Frais de déplacement à subi une réduction de f. 500 "

Chapitre II

Frais de l'Administration dans les Provinces.

Part. 1er. Province d'Anvers, à subi une réduction de	f.	500	"
Part. 2. Province du Brabant, une réduction de		7,033	50
Part. 3. Flandre occidentale une réduction de		4,820	"

L'art. 4. Flandre orientale, une réduction de, ... f 4,030 „
L'art. 5. Hainaut, une réduction de 1,503 50
L'art. 6. Liége, une réduction de 5,448 79
L'art. 7. Limbourg, une réduction de 3,217 50
L'art. 8. Luxembourg, une réduction de . . . . . 7,100 „
L'art. 9. Namur, une réduction de . . . . . 1,730 „

En général, votre Commission trouve les frais des Administrations Provinciales encore très-élevés. Elle remarque en outre que la Province d'Anvers, circonscrite dans un rayon beaucoup plus resserré que d'autres, coûte-à-peu-près autant.

Elle a lieu d'espérer que par suite d'une nouvelle loi pour l'organisation Provinciale et communale, désirée depuis si long-temps, l'Administration simplifiée et mise en harmonie avec notre situation et nos Finances, permettra de nouvelles économies

Chapitre III.
Travaux Publics.

L'art. 1er Entretien et réparation de routes, et confection de la route de Dinant à Neufchâteau, n'a subi aucun changement.

L'art. 2. Traitement des Ingénieurs et conducteurs, a subi une diminution de f 10,800

L'art. 3 Canal de Charleroij à Bruxelles, n'a subi aucun changement.

La Commission exprime le vœu qu'il soit le plus-tôt possible livré à la navigation.

L'art. 4. Canal de Pommeroeul à Antoing, a subi une réduction de f. 2,900

Les Art. 5. Canalisation de la Sambre; 6. Canal de Bois-le-Duc à Maeslricht; 7. Canal de Gand à Terneuzen n'ont subi aucun changement.

L'art. 8. Ports d'Ostende, de Nieuport, et côte de Blankenberg a été augmenté d'une somme de f 48,000 „

L'importance du Port d'Ostende, trop et trop long-temps négligé sous le Gouvernement précédent, exige des dépenses considérables pour en faciliter les accès et le rendre moins dangereux. Les écluses de chasse seules ne pouvant pas suffire pour le curer, l'approfondir d'une manière convenable et débarrasser la barre.

L'art. 9. Frais de levés de Plans, sur la demande du Ministre, a été augmenté de f. 2,000 „

Chapitre IV.
Palais et Édifices de l'État.

L'article unique, par suite du transfert de l'entretien des Palais Royaux à la liste civile, a subi une réduction de f. 50,571 „

Chapitre V.

Service des Mines.

L'article unique n'a subi aucun changement.

Chapitre VI.

Instruction Publique.

Art. 1er Traitemens et abonnemens des fonctionnaires Supérieurs de l'instruction publique, à subi une diminution de . . . f 11,100 "

Il est à espérer que lors de l'organisation de l'Instruction Publique, les fonctions Supérieures ne seront plus confiées qu'à des hommes instruits et dignes à tout égard de la confiance générale.

Art. 2. Frais des trois universités, à subi une réduction de f. 17,380

C'est avec beaucoup de regret que votre commission voit encore cette année, trois universités figurer au budget.

C'est avec le même sentiment qu'elle envisage l'état de désorganisation dans le quel se trouvent ses trois universités, par la suppression de faculté dans chacune d'elles.

Elle désire qu'une loi soit bientôt présentée pour régler, d'une manière convenable, tout ce qui est relatif à l'enseignement qui est à la charge de l'état, et que le système universitaire soit enfin en harmonie avec les finances, la population et l'étendue du pays.

La diminution du nombre des universités, en permettant de faire le choix des meilleurs Professeurs, donnera un résultat satisfaisant.

Art. 3. Frais des Athénées et colléges, n'a subi aucun changement.

Les subsides nouveaux sollicités par plusieurs villes, pour leurs Athénées et Colléges, n'ont pas été demandés par le Ministre, parce qu'ils lui ont paru prématurés avant l'organisation définitive de l'Instruction Publique.

Art. 4. Secours aux Professeurs et Régens des colléges, qui ont perdu leur place par suite des changemens qui ont été introduits dans quelques Colléges, porte une somme de 5000 fl.; cette somme n'avait pas été demandée par le Ministre. Elle a paru à la commission ne devoir être distribuée qu'avec réserve et seulement à ceux qui par leurs services et leur position sociale semblent le mériter le plus.

Art. 5. Traitemens et supplémens de traitement aux Instituteurs, et autres frais de l'enseignement primaire dans les provinces à subi une réduction de 15,750

La réduction portée à cet article provient de l'ajournement de l'école normale dont les frais devaient s'élever à 12,000 fl., et de la suppression des bourses d'études accordées à de jeunes demoiselles, s'élevant à fl. 3,750 "

Chapitre VII.

Agriculture, Industrie et Commerce, Sciences et Arts, Service de Santé.

L'art. 1er Agriculture, Industrie, Commerce, avec faculté de transfert jusqu'à concurrence d'une somme de 150,000 fl. de cet Art. à l'art 1er du chap. XIV, a été diminué d'une somme de fl. 150,000 "

L'hiver moins rigoureux, les besoins de la classe indigente moins grands qu'on n'avait pu le craindre, et la saison avancée ont permis cette diminution.

L'art. 2. Sciences et Arts, a été augmenté de 5000 fl. pour le monument à ériger à la place des Martyrs.

Votre commission ne peut qu'applaudir à tout ce qui a pour but d'honorer la mémoire des illustres victimes de dévouement pour conquérir notre liberté et notre indépendance.

L'art. 3. Service de Santé, n'a subi aucun changement.

L'invasion du choléra en France, dont l'intensité, les progrès et les ravages sont si effrayans, et son approche de nos frontières qu'il cerne sur quelques points, a nécessité ce crédit.

Puissent les mesures préventives obtenir les résultats qu'on a lieu d'en espérer.

Chapitre VIII.

Cultes.

L'art. 1er Culte catholique a été augmenté d'une somme de fl 21,155 " pour l'érection de l'évêché de Bruges.

L'année étant déjà avancée, il est à présumer qu'une petite partie seulement de cette somme pourra être dépensée.

L'art. 2. Culte réformé, n'a subi aucun changement.

L'art. 3. Culte Israélite, a été augmenté de fl. 2,500 "

Le Ministre n'avoit demandé que fl. 2,500 ". Cette somme avait été suffisante en 1831, et c'est par erreur qu'on a cru qu'elle n'avait été accordée pour six mois, tandis qu'elle l'avait été pour l'année entière.

Nous observerons que, d'après les renseignemens qui nous ont été donnés par le Ministre, d'après des rapports officiels, le nombre des Israélites dans la Belgique ne s'élève pas au-delà de 900.

L'art. 4. Secours, n'a subi aucun changement.

Chapitre IX.

Garde civique.

L'art. 1er Frais de voyage et de séjour de l'Inspecteur-Général et de ses Aides-de-Camp, a subi une diminution de fl. 6,000 "

L'art. 2. Frais de bureau du Grand-Etat-Major, une de fl. 4,750 "

La commission émet le vœu que la législation sur la Garde-civique soit bientôt révisée et qu'on y apporte les changemens et modifications, dont l'expérience a prouvé la nécessité.

Chapitre X.

Établissemens de Charité.

Art. 1er. Frais d'entretien et de transport des mendians dont le domicile de secours est inconnu, et qui doivent à charge du trésor, n'a subi aucun changement.

Art. 2. Secours à accorder à divers établissemens de Bienfaisance, en cas d'insuffisance de leurs ressources, a subi une diminution de fl. 50,000 "

Par suite d'une allocation spéciale pour l'entretien des enfans trouvés, l'art. 3. Subside pour l'entretien des enfants trouvés et abandonnés sans préjudice du concours des communes et des Provinces, porte cette allocation spéciale à la somme de f 100,000 "

La Commission émet le vœu de la prompte révision de la législation sur les enfans trouvés, pour faire disparaître autant que possible, ce qui s'y trouve de vicieux et d'injuste.

Chapitre XI.

Statistique Générale.

Art. 1er. Confection des tables décennales des actes de l'état-civil, n'a subi aucun changement.

Art. 2. Frais de publication des travaux de la direction de la Statistique Générale a subi une diminution de f. 800 "

Art. 3. Achat de livres et abonnemens aux ouvrages étrangers, relatifs à la Statistique, n'a subi aucun changemens.

Chapitre XII.

Journal Officiel.

Article unique. Frais du journal, à été augmenté de f. 8000 "

Les motifs de cette augmentation étant détaillés au Budget, nous ne les répéterons pas, nous nous bornerons à désirer qu'on obtienne le but qu'on s'est proposé par cette augmentation. Toutefois avec la meilleure volonté possible, les Questeurs ne pourront pas vérifier l'exactitude des discours, s'ils ne sont pas écrits et remis par les Membres aux Questeurs mêmes.

Chapitre XIII.

Archives du Royaume.

Les articles 1. Frais d'Administration; 2. Frais de translation d'une partie des archives à la porte de Hal, ou dans tel autre local à

à désigner; 3. Archives de l'état dans les Provinces, traitemens des co
servateurs, etc, et autres dépenses; 4. Frais d'inspection des archives
dans les Provinces, frais de recherches et de recouvrement des archives
manquantes. 5. Indemnité pour publication de documens relatifs
à l'histoire du Pays, n'ont subi aucun changement.

Chapitre XIV.

Subsides aux Villes ou Communes dont les revenus sont insuffisans
Secours, medailles, pour acte d'humanité.

Part. 1er Subsides aux villes ou communes dont les revenus sont
insuffisans (avec faculté de transfert de cet article à l'art. 1er du
chapitre 7), a subi une diminution de fl. 150,000.

Part. 2. Medailles ou récompenses pécuniaires à accorder sur la propo
sition des Députations des États (conseils Provinciaux) pour acte
d'humanité et de dévouement, n'a subi aucun changement.

En récompensant les belles actions, les actes de civisme et de
dévouement, on les encourage et on les fait naître.

Part. 3. Secours, continuation ou avance de pensions à accorder par
le gouvernement à des employés Belges sans emploi ou à des veuves
d'employés aux Indes du ci-devant Gouvernement des Pays-Bas, n'a
subi aucun changement.

Chapitre XV.

Dépenses imprévues.

Article unique. Crédit ouvert pour dépenses imprévues, a subi
une diminution de 20,000 fl. et un transfert de 3,000 au budget de la
Justice pour la partie des dépenses qui y ont été transférées.

Nous observons que le chapitre qui concernait les Poids et Mesu
res ne figure plus au budget de l'Intérieur ayant été transféré
à celui des Finances.

En résultat la différence entre les crédits accordés et les de
mandes demandées en dernier lieu par le Ministre pour les mê
objets, est d'une part en moins d'une somme de f. 532,119,

Savoir:

Chap. 1er	6,685 "
2	35,383 29
3	13,700 "
4	50,571 "
6	44,230 "
7	150,000 "

9	10,750 "	
10	50,000 "	
11	800 "	
14	150,000 "	
15	20,000 "	
Et d'autre part en plus, d'une somme de		191,655 "

Savoir:

Chap. 3.	50,000 "	
6 (art. 4 add)	5,000 "	
7	5,000 "	
8	23,655 "	
10 (art. 3 add)	100,000 "	
12	8,000 "	

Balance.

Réductions	532,119 29
Augmentations	191,655 "
Partant, diminution de	f. 340,464 29

Le total général du budget des dépenses du Ministère de l'Intérieur s'élève à la somme de f 4,450,300 "

Telles sont les observations que votre commission m'a chargé de vous faire en son nom; elle ne vous propose aucun changement, aucune modification au budget approuvé par la chambre des Représentants, et elle conclut, à l'unanimité, à son adoption.

Le Rapporteur,
Le Comte De Quarré.